

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2023 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M. GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. Franck BORN, Mme MANUEL Muriel.

M. Franck BORN, a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune, l'Etablissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes, l'Amicale pour le don du sang Bénévole de Saint Martin du Fresne/Maillat et l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour 2023, annexé à la présente délibération.

Accepte le mode de « vente sur pied avec mise en concurrence » et « la délivrance » pour ces coupes.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de l'Ain.

Ensuite, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le Plan Communal de Sauvegarde.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- La commission de finances élargie à tout le Conseil Municipal aura lieu le mardi 21 mars à 18h.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 4 avril 2023 à 19h.

Séance levée à 20h40

Le Maire,

M. Dominique TURC

